

RÉSEAU AFRICAIN POUR LES FEMMES PARLEMENTAIRES

Mars 2007

Dans ce numéro

Un nouveau nom! Un mandat plus clair! La même vision! 2

Do Numbers Really Matter 4

The African Network for ... 6
Women Parliamentarians
(ANWP) focussed on the
MDG issue in 2006

The Importance of 9
Stakeholder and
Parliamentary
Participation in the
APRM

Malawi: Women 11
Parliamentarians do not
Remain Idle!

Female Leadership in .. 12
Burundi and its Positive
Impact on the Population

Publications 14

Websites to Remember 15

Message du Secrétariat du Réseau

Tout d'abord, meilleurs vœux pour la nouvelle année! Puisse-t-elle être remplie de réussite, de prospérité et, surtout, de bonheur et de santé!

Le Réseau pour l'égalité entre les sexes a connu une année fort remplie. Qu'est-ce qui peut bien l'avoir tenu aussi occupé? Premièrement, il a fait le bilan de ses réalisations et a entrepris une réflexion sur son identité, ce qui s'est soldé par une nouvelle dénomination : le **Réseau africain pour les femmes parlementaires**. Ont suivi des ateliers de formation sur le renforcement des capacités.

À la lumière de la vision et des objectifs nouvellement adoptés par le Réseau, les activités principales ont été axées sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP). Deux ateliers régionaux (l'un en Afrique de l'Ouest et l'autre en Afrique australe) ont été organisés sur ces deux thèmes, l'accent ayant été mis sur la dimension de genre, plus particulièrement le rôle de surveillance des parlementaires dans l'intégration de cet élément au suivi et à l'évaluation des politiques et des programmes liés aux OMD et au MAEP. Au nombre des autres activités, notons une vidéo-conférence pour l'Afrique de l'Ouest francophone sur le leadership féminin au parlement et la nécessité d'accroître le nombre de femmes participant au processus parlementaire, de même qu'un colloque d'une journée sur la

communication et le leadership à l'intention de l'Association des femmes parlementaires ougandaises.

Puisque le partage d'expériences entre les pays demeure un élément fondamental pour le Réseau, le bulletin donne l'occasion aux membres ainsi qu'aux parlementaires – anciennes et actuelles – de tenir les autres membres au courant des derniers événements survenus dans leurs pays respectifs ou de leur faire part de leurs points de vue sur des questions pertinentes et importantes. Dans le présent numéro, l'honorable Callista Chapola-Chimombo, du Malawi, parle de certaines activités entreprises par des femmes parlementaires. Pour sa part, l'honorable Priscilla Misihairabwi-Mushonga aborde la question de l'égalité et de l'équité entre les sexes à travers le prisme des chiffres, tandis que M^{me} Monique Rwsa se penche sur le leadership féminin au Burundi et son impact sur la population.

Les expériences partagées ne se limitent pas à celles, fort riches, que possèdent les parlementaires, qu'elles siègent actuellement ou non à l'assemblée législative, ni aux vastes connaissances de ces dernières. Les organismes de la société civile et le personnel du Centre parlementaire sont aussi en mesure de fournir des points de vue et des renseignements susceptibles d'aider les membres à concrétiser avec succès la vision du Réseau, comme en témoignent les contributions au présent bulletin – l'une sur les OMD et l'autre sur la parité au Sénégal – de Françoise

Le Réseau africain pour les femmes parlementaires se consacre à l'amélioration de la participation féminine dans les processus de prise de décision parlementaires et la promotion de l'égalité du genre.

Nicole Ndoume, une employée du bureau du Centre au Sénégal, ainsi que l'article de Nana Boateng, chercheuse au Secrétariat du MAEP intitulé **L'importance de la participation des parties prenantes et des parlementaires au MAEP.**

Par ailleurs, on ne saurait assurer une surveillance efficace sans disposer d'informations exactes et fiables. C'est pourquoi les lectrices trouveront dans le présent bulletin divers liens Internet vers des publications et des organisations qui, nous l'espérons, aideront les membres du Réseau à remplir avec efficacité leur rôle de

Un nouveau nom! Un mandat plus clair! La même vision!

par Annie Gingras
Agente de programme, Centre parlementaire

Le Réseau pour l'égalité entre les sexes, formé à Addis-Abeba en mai 2003 à l'issue de la phase d'élaboration du Programme Afrique-Canada de renforcement parlementaire (PARP)¹, est opérationnel depuis environ trois ans. Durant la dernière partie de sa deuxième année d'existence et le début de la troisième, le Réseau s'est engagé dans un processus d'autoévaluation qui l'a amené à se pencher sur ses réalisations et son orientation future. Les membres estimaient qu'il était très important que le Réseau retrouve ses racines et se concentre d'abord et avant tout sur les femmes parlementaires. Le Réseau pour l'égalité entre les sexes a donc été rebaptisé **Réseau africain pour les femmes parlementaires (RAFeP)**. Bien que ses activités

parlementaires et de défenseuses de l'égalité entre les sexes.

Enfin, le Secrétariat aimerait exprimer sa gratitude non seulement envers les personnes qui ont écrit des articles pour le bulletin et contribué activement à faire en sorte que les ateliers de formation sur le renforcement des capacités et les autres activités du Réseau soient couronnées de succès, mais aussi envers toutes les membres du Réseau. C'est grâce à votre dévouement continu que l'inégalité entre les sexes deviendra chose du passé.

continuent de mettre à contribution des parlementaires de sexe masculin et d'autres partenaires comme les organisations de la société civile, le RAFeP axera son mandat sur l'accroissement de la participation des femmes aux processus décisionnels parlementaires et la promotion de l'égalité entre les sexes.

Les objectifs du RAFeP ont donc été restructurés et se lisent dorénavant comme suit :

- Accroître la capacité des femmes parlementaires dans l'exercice de leurs rôles de surveillance et au sein du processus législatif, et renforcer la participation des femmes parlementaires dans les positions de direction.
- Donner aux femmes parlementaires une tribune qui leur permette de militer en faveur de la promotion des femmes et des questions de genre au sein des parlements et dans la société.

¹ Ce programme est financé par le Fonds canadien pour l'Afrique de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et géré par le Centre parlementaire.

- Offrir des possibilités de mentorat aux femmes parlementaires et à celles qui songent à se lancer en politique.

Servir de centre de ressources ou de centralisation de l'information en ce qui a trait aux questions liées à la participation des femmes à la vie politique et à d'autres aspects de la problématique hommes-femmes.

Bien qu'il aborde d'autres thèmes, le RAFEp articulera ses activités autour des deux thèmes centraux suivants pour atteindre les objectifs susmentionnés :

- Les cadres législatifs faisant la promotion des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes (p. ex. la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la Charte africaine pour les droits de l'Homme et diverses lois protégeant les droits des femmes);
- La sensibilisation aux différences entre les sexes et le leadership des femmes au sein des parlements

Sénégal : la parité tant attendue est enfin là !

Françoise Nicole Ndoume, Coordinatrice du Bureau régional pour l'Afrique francophone, Centre parlementaire

Les femmes sénégalaises viennent de remporter un long et dur combat, celui de la parité hommes femmes sur les listes électorales. Au Sénégal, les femmes représentent 52% d'une population totale de 11.4 Millions d'habitants. Cependant leur présence dans les instances de décision ne reflète pas cette réalité sociologique. Elles continuent de jouer des rôles de second plan dans les partis politiques

(p. ex. le nombre de femmes députées, le nombre de femmes parlementaires occupant des postes clés, l'existence de quotas).

Grâce à sa nouvelle identité et aux précisions apportées à son mandat, le **Réseau africain pour la femmes parlementaires (RAFeP)** espère devenir, pour les femmes parlementaires, une ressource de premier plan lorsqu'elles auront besoin non seulement de partager des expériences et de recevoir les outils nécessaires à la réalisation de leur potentiel au parlement, mais aussi d'accentuer la présence des femmes dans les postes de décision et de promouvoir l'égalité entre les sexes à la fois au parlement et dans leur circonscription. Pour y parvenir, toutefois, elles devront toutes être prêtes à mettre leurs différences politiques de côté, de même qu'à encadrer les personnes qui les entourent et à partager avec elles leurs expériences, afin d'atteindre les résultats désirés – pour autant qu'elles veuillent être entendues et être aussi efficaces que leurs collègues de sexe masculin!

et au niveau local. Les chiffres sont assez éloquentes :

- Dans le gouvernement actuel, on compte 7 femmes ministres sur 40 soit 18%; une seule femme ministre d'État ;
- A l'Assemblée nationale où sont discutées et adoptées les lois qui déterminent la destinée du peuple, les femmes demeurent très peu représentées : sur les 120 député(e)s que compte la 10^{ème} législature, 22 sont des femmes soit un pourcentage de 19 % ;



Hon Houa Dia Thiam, Co-présidente du PAPP et Députée de l'Assemblée nationale du Sénégal

“...la parité n'est pas une question de femme, mais plutôt de démocratie...”

Hon Houa Dia Thiam,
Co-présidente du
PARP et Députée de
l'Assemblée
nationale du Sénégal

- Le Conseil de la République pour les Affaires Économiques et Sociales composé de 110 membres n'a que 31 femmes soit 28% ;
- Des 470 conseillers régionaux, l'on dénombre 61 femmes soit 14.5% ;
- Sur 4 216 conseillers municipaux, 1 133 sont des femmes soit 27% ; et
- Parmi les 9 092 conseillers ruraux, 1 043 sont des femmes soit 11.3%.

La liste ne saurait être exhaustive. On note donc une sous représentation des femmes dans la majeure partie des organes de décision du pays. Soucieux du fait que la qualité du leadership n'est pas uniquement l'apanage de la gent masculine, le Conseil sénégalais des femmes (COSEF), plateforme des femmes sénégalaises de toute obédience politique en partenariat avec d'autres organisations féminines du pays a engagé depuis des décennies, un combat pour venir à bout de la sous représentation des femmes dans les cercles de décision.

En 1998 et en 2000, le COSEF lançait sa campagne sous le slogan « **Démocratie où es tu ?** » En 2006, le COSEF sous la direction de l'Honorable Haoua Dia THIAM, co-présidente du Programme Afrique Canada de Renforcement Parlementaire (PARP) du Centre parlementaire canadien a choisit comme slogan : « **Avec la parité, consolidons la démocratie ; La parité est notre héritage** » comme pour signifier que la parité n'était pas une question de femme, mais plutôt de démocratie et qu'aucune démocratie ne saurait survivre avec une discrimination politique des femmes qui constituent la majorité de la population.

Au terme des activités intenses de plaidoyer et de lobbying menées auprès des responsables des partis politiques et du gouvernement en novembre et décembre 2006, l'appel des femmes sénégalaises à la parité a enfin trouvé un écho favorable auprès des deux plus grandes instances du pays et auprès des populations. Le 1^{er} décembre 2006, la Résolution sur la parité est votée à l'Assemblée nationale et les amendements portant sur l'introduction de la dimension genre dans le code électoral notamment dans ses articles 3 et 4 sont votés à l'unanimité par l'Assemblée nationale le même jour. Le 11 décembre 2006, le Président de la République décide en Conseil de Ministre de la mise en place d'une Commission Nationale sur la Parité.

Les Élections législatives de 2007 verront donc une forte participation des femmes sur toutes les listes des partis politiques. La 11^{ème} législature devrait ainsi connaître une importante représentation des femmes. Toutefois, le chemin pour la réalisation des droits humains des femmes reste encore long à parcourir, en vu de toutes les pesanteurs économiques et culturelles qui demeurent une entrave de taille à leur réalisation. La présence des femmes dans la prochaine législature ne saurait donc être une simple question d'arithmétique. Il faudrait que les femmes puissent saisir cette opportunité pour initier des réformes de fond permettant de relever les défis majeurs qui se posent dans la société.

Nous osons croire, qu'après le Rwanda, pratique exemplaire en matière de représentation politique des femmes dans les instances de décision, l'exemple du Sénégal fera école dans d'autres pays du continent.

Les chiffres important-ils vraiment?

par Priscilla Misihairabwi-Mushonga
Députée de l'Opposition et présidente de
la Commission des comptes publics,
Parlement du Zimbabwe
Coprésidente du Réseau africain pour les
femmes parlementaires (RAFeP)

Depuis la Conférence de Beijing de 1995, le débat sur les questions concernant les femmes, et tout particulièrement celle des femmes en politique, a pris le devant de la scène. Dix ans plus tard, on cherche encore à améliorer la représentation des femmes dans la vie politique à coup de déclarations, de positions stratégiques et d'affectation de ressources!

Notre continent, l'Afrique, a aussi vu sa part de changements d'orientations stratégiques. Une chose est certaine : le statu quo n'a pas prévalu. La SADC avait par exemple déclaré qu'il faudrait assurer une représentation féminine de 30 % dans les postes de décision avant 2005, objectif qui a été atteint voire dépassé dans certains cas. L'Union africaine (UA) s'est, pour sa part, fixée la limite de 50 %, d'où les débats sur l'approche 50-50 dans presque tous les pays d'Afrique.

Un élément manque toutefois à cette démarche, à savoir une analyse approfondie pour déterminer si les institutions accueillant ces femmes sont « sensibles à leurs besoins ». Le but de ma discussion est de savoir si les chiffres sont suffisants pour former le cadre nécessaire à la participation efficace des femmes à la vie parlementaire.

S'il est vrai que la Conférence de Beijing a placé la question de la représentation politique au cœur de la gouvernance, il n'en demeure pas moins qu'elle a aussi entraîné dans son sillage, à mon sens, une vision au pire préjudiciable pour les efforts des

mouvements féminins et au mieux naïve, et si nous ne sommes vigilantes, les conséquences du discours qui a émané de Beijing en 1995 risquent de ne pas coïncider avec nos attentes.

Le GED (genre et développement) est un concept qui, à mon avis, a rendu populaire une approche privilégiant les chiffres (d'où le vif intérêt pour les déclarations et les quotas). D'un point de vue très technique, ce concept se révèle un outil utile pour l'élaboration d'une stratégie pertinente et ciblée. Or, on n'a pas fait promotion de cet outil, mais simplement du mot « genre », même qu'on l'utilise à la légère, simplement pour signifier que nous vivons à une époque où tout programme, tout espace doit être favorable aux femmes et aux hommes aussi (combien de fois avez-vous entendu dire, lors d'ateliers, que le genre, c'est une question qui concerne les hommes et les femmes?). Cette mentalité est tordue, puisque nous savons qu'une des institutions les plus anciennes que les êtres humains connaissent, c'est celle du mariage hétérosexuel. Les hommes comme les femmes y sont représentés, mais que cela n'a pas rendu le mariage favorable aux femmes. Je dirais même que c'est probablement la pire institution pour les femmes compte tenu de l'abus qu'elles y subissent.

C'est pourquoi je crois que même avec une approche 50-50, à moins de changer les principes au sein des institutions patriarcales, le fait d'accroître le nombre de femmes ne changera pas la balance du pouvoir.

Je suis députée depuis l'an 2000 et j'ai passé l'essentiel des sept dernières années à me battre contre un système et une procédure qui me rendent la vie difficile sinon impossible.



"Tant et aussi longtemps que le processus, la procédure et la culture parlementaires ne changeront pas, l'accroissement des chiffres n'améliorera pas la situation des femmes."

Hon. Priscilla Misihairabwi-Mushonga



Françoise Nicole Ndoume



© le Centre parlementaire

D'un point de vue purement pratique, la configuration des travées parlementaires détermine presque inévitablement la façon dont on doit s'habiller. En effet, les premières travées sont conçues pour les hommes en pantalon, si bien que si on porte une jupe courte ou un tailleur, on doit s'asseoir d'une certaine façon. Cela peut paraître banal mais, pour les femmes, il s'agit d'un changement fondamental. C'est pourquoi ma garde-robe est maintenant constituée à 90 % de pantalons (pas par choix). Bref, j'ai adopté la mode masculine!

Durant l'époque coloniale, la plupart des parlementaires au Zimbabwe étaient des fermiers. C'est pour cette raison que le Parlement siège de 14 h 15 à 19 h, et quand nous sommes saisis d'une question d'importance à la Chambre, nous travaillons jusqu'à minuit. En tant que mère, je dois mener un train de vie qui m'empêche de faire les devoirs avec mon enfant et de le bercer (les mamans qui travaillent comprendront le sentiment de culpabilité que cela cause!)

Le Réseau Africain pour les Femmes Parlementaires (RAFéP) accorde une place de choix à la problématique des OMD en 2006

Françoise Nicole Ndoume
Coordnatrice du Bureau régional pour l'Afrique francophone, Centre parlementaire

De nombreux pays africains ont, lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies, adopté le 8 septembre 2000, la Déclaration du Millénaire. La Déclaration du Millénaire définit une vision à l'horizon 2015 d' « *Un monde meilleur pour tous* » ; un monde débarrassé à moitié du fléau de l'extrême pauvreté, un monde où, grâce à la scolarisation universelle, il y

En général, les hommes sont conditionnés par la société à être égoïstes : ils vivent et survivent de la confrontation. Ils recherchent rarement le consensus. En fait, l'agressivité est presque une condition préalable de l'emploi. En revanche, les femmes sont conditionnées à négocier. Nos rôles reproductifs exigent que nous soyons constamment en négociation, qualité dont nous devons nous défaire dès que nous sommes élues, et c'est pourquoi les questions qui concernent les femmes sont souvent banalisées, car elles ne correspondent pas au moule. Comment s'attaquer à des problèmes comme l'abus psychologique dans un environnement où le chahut et la dérision sont légitimes (vous n'avez qu'à lire les débats du Parlement sur la violence conjugale)?

Tant et aussi longtemps que le processus, la procédure et la culture parlementaires ne changeront pas, l'accroissement des chiffres n'améliorera pas la situation des femmes. Cela paraît peut-être bien sur papier, mais ce n'est qu'un faux-fuyant!

aurait l'égalité des chances pour les filles et les garçons tant à l'école que plus tard dans la vie sociopolitique et économique ; un monde où il y aurait de mortalité infantile, ou les femmes meurent moins en donnant la vie ; un monde où l'avenir des générations futures serait préservé par la conservation des ressources naturelles ; un monde plus équitable et plus solidaire.

Cette vision est déclinée dans huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) assortis de 18 cibles ou sous objectifs quantifiés. Les Objectifs représentent un affinement des objectifs

internationaux de développement dérivés des accords et résolutions des conférences des Nations Unies tenues au cours de la décennie 1990. Quarante huit (48) indicateurs consensuels permettant de mesurer les progrès accomplis par les pays ont pu être définis lors des discussions menées au niveau international sur les OMD.

Sept ans après l'adoption des OMD, de nombreux progrès ont pu être constatés dans plusieurs pays africains en termes de développement humain et de gouvernance démocratique. L'atelier sous régional sur le **Suivi et évaluation de l'intégration du genre dans les politiques et programmes liés à la mise en œuvre des OMD et du MEAP**, organisé par le Centre Parlementaire Canadien, le PNUD en partenariat avec l'Assemblée Nationale du Burkina Faso avait comme but de renforcer les capacités des femmes parlementaires (i) en matière d'élaboration d'agendas législatifs et (ii) de superviser l'intégration du genre dans les politiques et programmes des gouvernements nationaux visant la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et le fonctionnement du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP). Cet atelier a permis de dresser un état des lieux non exhaustif des avancées réalisées par certains pays francophones de l'Afrique de l'Ouest. On peut à ce niveau mentionner les exemples du Bénin, du Niger et du Sénégal.

Le **Bénin** a accordé une place de choix à l'objectif numéro 1 des OMD, à savoir *Réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim d'ici 2015*. Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté qui touche beaucoup plus les femmes que les hommes et qui frappe de façon inégalitaire les différents groupes sociaux, le Bénin a élaboré

des stratégies contenues dans des documents de référence à savoir le Programme d'action du Gouvernement (PAG II) et le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

La réalisation de ces différents objectifs d'importance égale s'accorde aux exigences contextuelles de chaque pays. Ainsi, ceux qui paraissent les plus fondamentaux dans le cadre du contexte du Bénin sont :

- réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans (objectif 4) ; améliorer la santé maternelle (objectif 5) ; combattre le VIH SIDA, le paludisme et autres maladies (objectif 6) ; assurer une éducation primaire pour tous (objectif 2) ; assurer un environnement durable (objectif 7) ; promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (objectif 3).

Quant aux programmes et politiques relatifs aux OMD, ils figurent dans les documents susmentionnés à travers les axes suivants :

- le renforcement des cadres macro économiques à moyen terme ; le développement du capital humain ; la gestion de l'environnement ; le renforcement de la bonne gouvernance et la capacité des institutions ; la promotion de l'emploi durable ; l'amélioration de l'accès à l'éducation de base, à l'alphabétisation, aux soins de santé primaire, à l'eau potable ; la lutte contre le VIH-SIDA et le paludisme ; la lutte contre la corruption ; la consolidation de la démocratie et de la décentralisation ; le renforcement des capacités des pauvres à mener des activités génératrices de revenus.

Coup d'oeil sur les OMD

1. **Faire disparaître l'extrême pauvreté et la faim**
2. **Garantir à tous une éducation primaire**
3. **Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**
4. **Réduire la mortalité infantile**
5. **Améliorer la santé maternelle**
6. **Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies**
7. **Assurer la durabilité des ressources environnementales**
8. **Mettre en place un partenariat mondial pour le développement**

Au nombre de ces politiques, celles ayant le plus intégré la dimension genre sont :

- l'éducation et l'alphabétisation à travers la gratuité de l'écolage pour les jeunes filles dans les zones rurales ; les soins de santé primaire et maternelle à travers le programme d'indigence sanitaire ; l'accès à l'eau potable à travers l'hydraulique villageoise.



© le Centre parlementaire/A Gingras

Au **Niger** beaucoup de stratégies et politiques sectorielles ont été adoptées par le gouvernement dans beaucoup de domaines : éducation, santé, développement rural, développement de la micro-finance, développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication (plan Nici), politique d'aménagement du territoire, politique nationale de population, politique de promotion de la femme, etc.

Une analyse comparative des OMD avec les priorités nationales de la stratégie de réduction de la pauvreté permet une appréciation de la prise en compte des OMD dans ce document de référence adopté en 2002 et qui représente le cadre unique et consensuel de référence en matière de politique économique, financière et sociale du Niger.



© le Centre parlementaire/A Gingras

Le Niger a accompli quelques progrès dans la réalisation de certains OMD. Des progrès sensibles ont été enregistrés en ce qui concerne l'accès des populations aux services sociaux de base particulièrement dans le domaine de l'éducation de base, de la santé et l'approvisionnement en eau potable. Ainsi, le taux de scolarisation de base est passé de 45,4% en 2002/2003 à plus de 50% en 2003/2004; le taux des infrastructures sanitaires est de 65% en 2003 contre 56,35% en 2002 et la couverture en eau potable

s'est améliorée aussi bien en milieu urbain (50% en 2002 contre 75% en 2004) qu'en milieu rural. Dans le secteur de l'énergie, le taux d'électrification est passé de 5,4% en 2000 à 10,95% en 2004 et plus de 30,15% aujourd'hui.

Au **Sénégal**, parmi les huit (8) Objectifs du Millénaire pour le Développement, la Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim fait l'objet d'une attention particulière. Les OMD les plus fondamentaux dans le contexte actuel du Sénégal sont dans l'ordre de priorité les suivants :

1. Faire disparaître l'extrême pauvreté et la faim ;
2. garantir à tous une éducation primaire ;
3. promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
4. réduire la mortalité infantile ;
5. améliorer la santé maternelle ;
6. combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies ;
7. assurer la durabilité des ressources environnementales.

Parmi les programmes ou politiques relatifs aux OMD et qui intègrent parfaitement le genre, l'on peut citer :

- la création du Ministère de l'Entreprenariat féminin, de la micro-finance et des PME qui prend en compte l'accès au crédit pour les femmes pour combattre la pauvreté qui se féminise de plus en plus ;
- la création du Ministère de la Jeunesse avec un fonds de Crédit destiné à promouvoir l'entreprenariat chez les jeunes ;
- la création du cadre de loisir pour les enfants ;
- la création de la Case des Tout-petits pour les enfants de 0 à 4 ans.

En ce qui concerne les lois au Sénégal, le pays a voté :

- la loi contre l'excision ;
- la loi contre la mendicité.

A la lumière des exemples cités, il apparaît des similitudes et des spécificités par pays.

Au sujet des similitudes, l'on peut dire :

- Elles portent sur la lutte contre la pauvreté comme préoccupation majeure de nos États dans la mise en œuvre des OMD. Cette préoccupation est contenue dans les plans, les programmes et les cadres stratégiques nationaux de lutte contre la pauvreté.
- Dans ce registre, l'éducation et la santé sont essentiellement les domaines où des efforts ont été réalisés pour promouvoir le genre.
- On note également au niveau de chaque pays concerné, des efforts dans l'élaboration de lois en vue de promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

S'agissant des spécificités, à savoir les actions particulières qui caractérisent ou distinguent chaque pays dans son expérience en matière de promotion de l'égalité des sexes en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire, l'on peut retenir entre autres :

- la lutte contre le harcèlement sexuel au Bénin ;
- l'institution de la gratuité de l'accès à la césarienne au Mali ;
- l'existence d'une classification opérationnelle et par priorité des actions de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes au Niger ;
- la mise en place d'un cadre légal pour lutter contre les pratiques de mariage forcé et l'excision, et la

promotion de l'entrepreneuriat féminin au Sénégal ;

- la promotion du dialogue social, la formulation d'un projet de loi sur les quotas en politique au Burkina Faso ;
- l'institution d'un quota obligatoire de 30% de femmes aux postes de responsabilité, appliqué au Burundi ;
- la création d'un centre pour la formation politique des femmes au Congo.

En dépit des efforts accomplis ça et là, le chemin vers l'atteinte des OMD d'ici à l'horizon 2015 reste long à parcourir. Les actions entreprises restent néanmoins insuffisantes pour permettre l'atteinte des Objectifs du Millénaire de manière générale et de façon spécifique en ce qui concerne l'objectif 3. En effet, il apparaît aujourd'hui que la question de l'égalité de sexes et de renforcement des capacités des femmes est cruciale pour l'atteinte du développement humain et la réduction de la pauvreté en Afrique. Cette question constitue l'enjeu du troisième Objectif du Millénaire pour le Développement et est dans la plupart des cas spécifiés dans différentes politiques et programmes des gouvernements nationaux. Cependant, il apparaît nécessaire d'assurer un renforcement et un suivi effectif des politiques et programmes avec une perspective genre et aussi d'intégrer cette dimension lors de l'élaboration et la mise en œuvre d'agendas législatifs. Ceux-ci sont de véritables outils de concertation et de programmation pour la prise en compte des enjeux de développement nationaux et leur traduction en actes à portée législative.

Au terme de leurs travaux, les femmes parlementaires de l'Afrique



© le Centre parlementaire/A Gingras



© le Centre parlementaire/A Gingras



© le Centre parlementaire/A Gingras

Domaines significatifs du MAEP

- **Gouvernance politique et démocratique**
- **Gouvernance économique et gestion**
- **Gouvernance des entreprises**
- **Développement socioéconomique**

de l'Ouest et du Centre ont apprécié la teneur des communications et la qualité des prestations des facilitateurs. Elles ont préconisé l'introduction d'autres indicateurs au niveau des différents OMD (voir le site Internet du Centre parlementaire à l'adresse: www.parlcent.ca).¹

Fortes des enseignements reçus, les femmes parlementaires ont fait des recommandations suivantes :

1. Préconiser l'adoption de lois portant institution de quota de 30% dans les assemblées élues et les postes nominatifs dans les différents États.

L'importance de la participation des parties prenantes et des parlementaires au MAEP

Par Nana A. Boateng

Analyste de recherche, Secrétariat du MAEP

À propos du MAEP

Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) est un processus initié et géré par des Africains, auquel adhèrent volontairement tous les États membres de l'Union africaine (UA). Les principes directeurs du MAEP veulent que toute évaluation se fasse sur la base des compétences techniques et soit transparente, crédible et libre de toute manipulation politique. L'objectif fondamental du MAEP est d'amener les États parties à accélérer leur progression vers l'adoption et la mise en œuvre des priorités et des programmes du NEPAD, à atteindre les objectifs établis d'un commun accord et à se conformer aux meilleures pratiques en matière de gouvernance et de développement.

2. S'engager à s'impliquer activement dans le processus d'évaluation des politiques et programmes en rapport avec les OMD et le MAEP.
3. Souligner la nécessité d'impliquer beaucoup plus d'hommes pour le lobbying nécessaire en faveur des différents thèmes.

Les participants ont également exprimé le souhait de voir cette formation organisée pour un plus grand nombre de parlementaires, dans la mesure où il est impératif de coopter les hommes parlementaires, partenaires incontournables à toutes les thématiques liées au genre.

Le MAEP vise à encourager l'adoption de politiques, de normes et de pratiques en vue de promouvoir la stabilité politique, une croissance économique élevée, un développement durable, une intégration économique sous-régionale et continentale accélérée grâce au partage des expériences et au renforcement des meilleures pratiques, y compris l'identification des lacunes et l'évaluation des besoins dans le domaine du renforcement des capacités des États parties. Par conséquent, le MAEP favorise l'apprentissage entre pairs et le renforcement des capacités par l'engagement d'un dialogue constructif entre pairs allant dans le sens de la persuasion, ce qui rend le processus efficace, crédible et acceptable.

Le MAEP a été doté d'un vaste mandat. Il mesure la performance d'un pays dans les quatre domaines significatifs suivants : démocratie et gouvernance politique; gouvernance économique et gestion; gouvernance

¹ Un atelier semblable à eu lieu au Malawi pour les député(e)s de l'Afrique australe. Les détails de cet atelier peuvent être obtenus au www.parlcent.ca.

des entreprises; et développement socio-économique.

Le MAEP a la possibilité :

- de tenir les dirigeants responsables de leurs actions;
- d'assurer la transparence de toutes les formes et de tous les niveaux de gouvernance;
- de chercher des solutions collectives durables et équitables à des problèmes mutuels;
- d'enclencher une réorientation stratégique vers la validation de valeurs à la fois universelles et africaines;
- d'accélérer le processus de coopération technique intra-africain.

Importance de la participation des parties prenantes

Du point de vue stratégique, le MAEP insiste énormément sur la recherche de solutions permettant d'assurer la participation, aux échelons national et continental, de tous les éléments de la société civile, y compris les populations rurales, les groupes religieux, les syndicats, les médias, les femmes et les jeunes, de même que le secteur privé. Il réitère l'importance de diffuser l'information pertinente à la société civile à l'échelle tant nationale que continentale.

Le MAEP exige de la part des États membres un effort concerté pour faire participer les parties prenantes afin qu'elles se familiarisent avec le processus et se l'approprient. Les principaux groupes intéressés, qui incluent aussi le cabinet, le parlement et la magistrature, doivent jouer un rôle actif et être sensibilisés. Il leur faut également déployer des efforts ciblés pour susciter le concours des parties intéressées à la base, des groupes marginalisés et des pauvres des régions rurales et urbaines.

Les parties prenantes non seulement favorisent l'appropriation du MAEP par les pays, mais jouent aussi un rôle déterminant dans la préparation et le suivi de la mise en œuvre du programme d'action, exigence fondamentale du MAEP. On pense qu'en demandant aux États parties d'élaborer un programme d'action, ils auront la motivation nécessaire pour mettre en œuvre sérieusement leurs politiques et initiatives. Un programme d'action comportant des objectifs assortis d'un calcul des coûts et d'échéances clairement établies, qui met à contribution toutes les parties prenantes – pas seulement les pouvoirs publics – est essentiel à la réussite des objectifs de développement des pays africains.

Rôle du parlement

L'expérience montre qu'inviter les députés à participer au processus du MAEP en amont accroît considérablement la prise de conscience des parties prenantes, puisque les parlementaires, de par la nature de leurs fonctions, sont appelés périodiquement à échanger avec leurs électeurs. C'est ainsi qu'ils peuvent vulgariser le MAEP et démystifier le processus pour le bénéfice des populations locales.

Quelques-uns des pays rendus à un stade avancé du processus du MAEP ont soumis leurs rapports d'auto-évaluation au parlement pour discussion. En Afrique du Sud, les députés ont organisé leurs propres audiences publiques, colligé les informations et déposé un mémoire volumineux devant le Conseil national de gouvernance – instance chargée de surveiller la mise en œuvre du MAEP à l'échelle du pays –, lequel a ensuite incorporé au rapport d'auto-évaluation les observations des parlementaires. En ce qui concerne le secrétariat du

"... les parlementaires devraient sensibiliser leurs électeurs, discuter des rapports d'auto-évaluation au parlement et exercer leur rôle de surveillance durant la mise en œuvre du programme d'action."

Nana Boateng,
Secrétariat du MAEP

MAEP à l'échelle continentale, les rapports du Ghana, du Kenya et du Rwanda, après avoir été étudiés par les chefs d'État, ont été soumis au Parlement panafricain en 2006 pour information et discussion. Cela montre la place importante que l'on accorde aux députés dans la réussite du MAEP.

Dans le contexte de leur fonction de surveillance, les parlementaires sont particulièrement bien placés pour s'assurer que les problèmes en matière de gouvernance qui ressortent de l'auto-évaluation soient pris en considération dans le programme d'action et que leurs solutions soient mises en œuvre par le gouvernement en partenariat avec toutes les parties prenantes. L'intégration de la dimension de genre revêtant une

importance de plus en plus grande dans l'application des politiques, les parlementaires, là encore, peuvent suivre de près le processus du MAEP pour faire en sorte que les considérations sexospécifiques soient prises en compte à toutes les étapes de la mise en œuvre.

Conclusion

Le Secrétariat du MAEP encourage donc fortement toutes les parties prenantes, y compris les députés, à maintenir et à renforcer l'intérêt qu'elles portent au processus du MAEP. Dans la mesure du possible, les parlementaires devraient sensibiliser leurs électeurs, discuter des rapports d'auto-évaluation au parlement et exercer leur rôle de surveillance durant la mise en œuvre du programme d'action.



Hon. Callista Chapola-Chimombo

Le Réseau africain pour les femmes parlementaires (RAFeP) croit fermement en la création de partenariats et en la collaboration. Bien qu'il ne soit pas toujours possible au Centre ou au RAFeP de collaborer avec d'autres organisations ou des donateurs, ou les deux, les femmes parlementaires membres du RAFeP participent à d'autres activités compatibles avec la mission générale du RAFeP. C'est le cas au Malawi, où des femmes parlementaires ont donné l'exemple en se soumettant volontairement à un test de dépistage du VIH/SIDA et travaillé d'arrache-pied pour accroître le nombre de femmes occupant des postes de décision. Le présent article décrit certaines activités entreprises par des femmes parlementaires du Malawi qui contribuent à la réalisation du mandat du RAFeP.

Malawi : Les femmes parlementaires, des femmes actives!

par Callista Chapola-Chimombo, Sous-ministre du Gouvernement local et du Développement rural, et Secrétaire du Caucus des femmes, Parlement du Malawi; Membre du comité consultatif du Réseau africain pour les femmes parlementaires (RAFeP)

Des femmes parlementaires du Malawi se soumettent à un test de dépistage du VIH/SIDA

Au Malawi, près d'une personne sur dix souffre du VIH/SIDA, fléau qui touche chaque famille, que ce soit par suite d'une infection ou autrement.

Dernièrement, des députées du Parlement du Malawi ont participé à

un atelier sur le VIH/SIDA coparrainé par Women's Campaign International de la Pennsylvanie (É.-U.) et l'organisation non gouvernementale de la Première Dame du pays, l'Ethel Muntharika Foundation. L'atelier avait pour objectif de renseigner les femmes parlementaires sur les campagnes de sensibilisation au VIH/SIDA, la prévention ainsi que le counseling et le dépistage volontaires (CDV).

Les femmes ont convenu que, de nos jours, la lutte contre cette pandémie fait partie intrinsèque du rôle de tout dirigeant africain. Elles estiment qu'en



© le Centre parlementaire/A Gingras

tant que parlementaires, elles jouissent d'une position privilégiée pour répandre des messages sur la sensibilisation, la prévention et le CDV, puisqu'elles sont toujours en contact avec la population.

Durant l'atelier, 15 parlementaires ont été assez courageuses pour se soumettre à un test de dépistage du VIH et fait le serment d'encourager leurs électeurs à faire de même. Selon elles, si une personne se sait non porteuse du VIH, elle devient plus responsable et commence aussi à faire attention à elle-même afin de ne pas contracter la maladie. À l'opposé, le sentiment chez bien des gens est que « tout le monde a la maladie, alors pourquoi s'en faire? » Ce genre d'attitude n'aide en rien la lutte contre le VIH/SIDA.

Certains électeurs ont emboîté le pas à leurs députées, et l'exemple donné par ces figures de proue a incité beaucoup de personnes, en particulier leurs consœurs, à suivre la même démarche.

Réunion de femmes en vue à Mangochi, au Malawi (Afrique australe)

Au Malawi, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) travaille, de concert avec des femmes occupant des postes de décision, à convaincre le gouvernement d'accroître le nombre de femmes à des postes de direction, mais aussi de veiller à ce que le parlement adopte des lois appropriées sur l'égalité et l'équité entre les sexes.

Le Malawi est signataire de nombreux protocoles internationaux et régionaux visant à garantir l'accès équitable et la pleine participation des femmes au développement,

notamment la CEDEF et la Déclaration de la SADC sur le genre et le développement. En vertu de cette dernière, le Malawi s'est engagé à faire en sorte que pas moins de 30 % des postes de direction soient occupés par des femmes; pourtant, les statistiques révèlent que ce pourcentage n'a pas encore été atteint dans presque tous les secteurs de la société. En outre, la violence contre les femmes est en hausse, à tel point que pas une semaine ne passe sans qu'on ne lise des articles attristants sur la cruauté à laquelle font face les femmes dans leur vie quotidienne.

C'est dans ce contexte que le FNUAP a organisé plusieurs ateliers de sensibilisation sur la violence conjugale auxquels ont participé essentiellement des femmes parlementaires et des membres de la société civile. Ensemble, les participants ont exercé des pressions sur le gouvernement pour qu'il élabore un projet de loi sur la violence conjugale; ce dernier a été adopté par le parlement en août 2006.

En novembre 2006, un autre bras de fer a été enclenché pour faire adopter par le parlement la loi sur les testaments et la succession. Là encore, le FNUAP continue de collaborer avec les femmes et les hommes du Malawi pour s'assurer que cette loi soit votée par le parlement.

Cette initiative du FNUAP a donné l'occasion aux femmes de se rencontrer et de partager leurs expériences. De plus, des femmes du Malawi ont accepté de poursuivre le dialogue avec le Président, M. Bingu wa Muntharika, qui a promis la représentation des femmes à hauteur de 50 % dans tous les postes de direction et de décision.



Courtoisie : Hon. Chapola-Chimbo



Courtoisie : Hon. Chapola-Chimbo

Le Leadership féminin au Burundi et son impact positif sur la population

Par Monique Rwaso
Ancienne députée de l'Assemblée
Nationale du Burundi

La représentativité accrue des femmes dans les instances de prise de décision, résultant des élections du mois de juin 2005 commence à porter fruits. Les postes clés occupés par des femmes, dont la présidence de l'Assemblée Nationale et les deux vice-présidences du Sénat, sont de véritables opportunités offertes à la population burundaise en générale et à la femme en particulier. Les femmes sont de plus en plus conscientes du rôle important qu'elles doivent jouer dans le développement socio-économique et politique de la société.



© le Centre parlementaire/A Gingras



© le Centre parlementaire/A Gingras

Le projet de loi sur la succession, régimes matrimoniaux et libéralité, vient d'être traduit en kirundi (la langue nationale) par l'Association des Femmes Juristes. Cette traduction a été faite sur demande du Parlement et du Gouvernement, dans le but de le rendre plus compréhensif à toute la population avant sa promulgation, car il comporte de profondes réformes de la tradition burundaise, qui sont cependant nécessaires pour l'instauration des droits de la femme burundaise.

La CÉDÉF (Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard de la Femme) qui a été ratifiée par le Burundi au mois d'avril 1991, est un instrument capital qui a beaucoup aidé la femme burundaise pour mener son plaidoyer en faveur de ses droits. Un autre instrument aussi capital va bientôt être ratifié il s'agit de la Charte Africaine pour les Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits de la femme en Afrique.

Le Burundi, pays en période de post-conflit, voit malheureusement certains sévices prendre de l'ampleur. En effet les armes à feu sont encore en possession partie de la population, les vols à mains armées sont courants et ceci malgré les efforts déployés par la police nationale pour les combattre.

Cependant, l'un des plus terribles fléaux auquel le pays doit faire face aujourd'hui est le viol des femmes et des fillettes, avec toutes les conséquences désastreuses que cela entraîne. Le Burundi étant l'un des pays d'Afrique les plus touchés par la pandémie du Sida, ces cas de viol s'avèrent être alors les vecteurs de cette grave maladie sans parler des troubles psychologiques observés chez les victimes du viol.

Les femmes parlementaires avec à leur tête la Présidente de l'Assemblée Nationale en collaboration avec leurs consœurs du Gouvernement ont décidé de prendre ce problème très au sérieux, elles ont mis sur pied plusieurs stratégies afin de l'éradiquer. Pour ce faire, le code pénal qui contenait quelques lacunes, est entrain d'être révisé à cet effet, afin d'y inclure des amendements réprimant plus sévèrement les auteurs des viols et autres violences faites aux femmes. Des structures sanitaires ont été mises sur pied dans plusieurs régions du pays avec l'aide de certaines ONGs locales et internationales dans le but de s'occuper spécialement des victimes des violences sexuelles.

Récemment, et pour la première fois, une manifestation organisée par les associations de femmes soutenue par la Ministre chargée de la Solidarité Nationale, des Droits de l'Homme et du Genre s'est tenue à Bujumbura dans le but de sensibiliser la population en

général et les hommes en particulier sur la nécessité d'éradiquer le viol et toutes les violences faites aux femmes.

Un séminaire régional tenu à Bujumbura et organisé par l'Association des Femmes Journalistes Burundaises en collaboration avec leurs collègues et voisines de la RDC (République Démocratique du Congo) et du Rwanda et dont l'objectif principal était la mise sur pied des stratégies d'éradication du viol et autres violences sexuelles faites aux femmes, très répandus dans ces trois pays, a vu la participation de la Présidente de l'Assemblée Nationale qui tenait à apporter son soutien à cette initiative. À cette occasion, elle a précisé que les médias ont le pouvoir de contribuer très efficacement à la sensibilisation de la population pour l'éradication de ce fléau.

Fortes du soutien apporté par les femmes du Parlement et celles du Gouvernement, les femmes de la société civile s'impliquent d'avantage dans la défense de leurs droits. Pour illustrer cela : récemment des jeunes filles ayant eu la mésaventure de mettre au monde des nouveau-nés avant d'avoir terminé leurs études secondaires, se sont vu refusées l'inscription dans leur établissement scolaire lorsqu'elles ont voulu reprendre leurs études. Les femmes de la société

civile se sont inscrites en faux contre l'attitude de la direction de cet établissement et ont exigé l'annulation de cette mesure. Elles ont eu gain de cause car les jeunes filles ont été réinscrites et on pu poursuivre leurs études. C'est une véritable victoire car les jeunes filles burundaises étaient renvoyées de l'école des qu'on les savait enceintes et n'avaient plus le droit de reprendre leur études étant déclarées «personne non grata » dans tous les établissements scolaires publics.

Les femmes de la société civile, toujours soutenues par celles du parlement et du gouvernement, ont réussi à interdire des mariages des filles mineures (parfois moins de 15 ans) malgré le consentement des parents cupides de ces jeunes filles, désireux de percevoir seulement la dot. Notons que la majorité pour se marier au Burundi est de 18 ans chez la fille et de 21 ans chez le garçon.

La femme burundaise commence à sentir réellement les bienfaits de sa participation politique active. Certes, il reste encore beaucoup à faire notamment dans le domaine socio-économique mais comme le dit si bien l'adage français « Petit à petit l'oiseau fait son nid ». Ce début très prometteur est de bon augure pour son avenir et tous les espoirs lui sont permis.

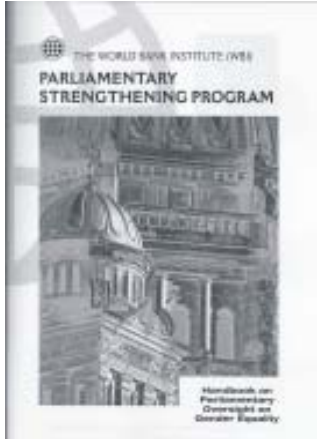


© le Centre parlementaire/A Gingras



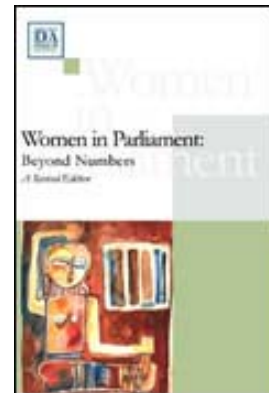
© le Centre parlementaire/A Gingras

PUBLICATIONS



Le manuel **Les Femmes au parlement – Au-delà du nombre** est une contribution d'*International IDEA* au renforcement de la participation des femmes à la vie politique. Il se veut un outil pratique. Des universitaires, des militantes et des personnalités politiques proposent des analyses du statut des femmes qui participent au pouvoir en Afrique francophone et dans d'autres régions ainsi que des facteurs qui déterminent ce statut. Ce manuel présente divers aspects tels que les systèmes électoraux, les quotas et les mécanismes auxquels les femmes peuvent avoir recours pour influencer le processus politique. Des études nationales décrivent les expériences de femmes qui ont participé aux législatures de divers pays du monde, notamment francophones. Le manuel est disponible au <http://www.idea.int/publications/wip/fr.cfm>.

Le guide sur la surveillance parlementaire de l'égalité entre les sexes (**Handbook on Parliamentary Oversight on Gender**) disponible en anglais seulement) est conçu de sorte à aider les parlementaires dans leur rôle de surveillance e l'égalité entre les sexes en leur permettant de développer une meilleure compréhension du concept, leur fournissant un sommaire du processus budgétaire, tout en discutant de la budgétisation genre, et examinant les dimensions genre au sein des commissions parlementaires, ainsi qu'identifiant des suggestions pour le changement d'attitudes comme stratégie pour la réalisation de l'égalité entre les sexes. Le guide développé par le Centre parlementaire avec le financement de l'Institut de la Banque mondiale est disponible au www.parlcent.ca.



Le **Bulletin du Réseau pour l'égalité entre les sexes**, publiée par le Centre Parlementaire est conçue non seulement pour démontrer les activités du Réseau, mais sert aussi comme mécanisme pour promouvoir l'égalité du genre. Le bulletin est une opportunité pour les membres de partager les avancements concernant le genre dans leurs pays respectifs et fournit des informations avec une perspective genre sur des thèmes clés.



SITES À CONSULTER

1. **La Convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CÉDEF) et son Protocole facultative : Guide pratique à l'usage des parlementaires**
<http://www.ipu.org/french/handbks.htm#wom-protocol>
2. **Protocole relatif à la Charte Africaine relatif aux Droits de la Femme en Afrique**
http://www.achpr.org/francais/_info/women_fr.html
3. **Les Objectifs de développement du millénaire**
<http://www.un.org/millenniumgoals/>
4. **Le NEPAD et le MAEP**
<http://www.nepad.org/2005/fr/home.php>
5. **Le Centre parlementaire incluant des liens pour le Réseau pour l'égalité des sexes et les autres réseaux**
http://www.parlcent.ca/index_f.php
6. **IDEA, une organisation intergouvernementale qui soutient la démocratie durable dans le monde entier a parmi ses thèmes - femmes dans la politique. Pour en connaître plus, visiter**
<http://www.idea.int/publications/> (Les documents ne sont pas tous disponibles en français.)
7. **Ébauche du Rapport de la conférence régional sur le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (Déc.2003, Kampala, Ouganda) par l'Africa Leadership Forum (disponible en anglais seulement)**
www.undp.org/agf/bgdocuments/rica%20Leadership%20Forum%20Draft%20Report%20of%20the%20Regional%20Conference%20on%20the%20APRM%20held%20in%20Kampala.pdf.
Pour en connaître plus au sujet de l'Africa Leadership Forum, consulter : www.africaleadership.org
8. **La page parlementaire de l'Institut de la Banque mondiale contient diverses ressources**
<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/EXTABTUSFRENCH/EXTPARTERNFRENCH/EXTPARLIAMENTFRENCH/0,,menuPK:1223489~pagePK:64165874~piPK:64165885~theSitePK:1217336,00.html>
9. **Parlement, budget et genre**
<http://www.ipu.org/french/handbks.htm#budget>
11. **La discussion sur le microcrédit (initiative du Centre parlementaire)**
http://www.parlcent.ca/africa/Gender/videoc_westafrica_f.php

CONTACTEZ-NOUS :

Bureau régional, Afrique francophone
Le Centre parlementaire
c/o Le Centre de recherche pour le développement international (CRDI)
Avenue Cheikh Anta Diop
Angle Boulevard de l'est, Dakar, Sénégal
Téléphone : 221-864-6722 Télécopieur : 221-864-0898
Courriel : cpc_dakar@yahoo.ca

Contact principal : Françoise Nicole Ndoume, Agente de programme
Téléphone : 221-504-4192 Courriel : ndoumf@parl.gc.ca

Sièges sociaux, le Centre parlementaire
255, rue Albert, Pièce 802, Ottawa ON, Canada
Téléphone : 613-237-0143 Télécopieur : 613-235-8237
Courriel : parlcent@parl.gc.ca

Contact principal : Annie Gingras, Agente de programme
Téléphone : 613-237-0143, Poste 302 Télécopieur : 613-235-8237
Courriel : gingra@parl.gc.ca

Visitez notre site internet :
www.parlcent.ca

**Cette publication est rendue possible au travers de
l'appui généreux des Fonds canadien pour l'Afrique**



Canadian
International
Development
Agency

Canada

Fonds canadien
pour l'Afrique



*The Parliamentary Centre
Le Centre parlementaire*